

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 19 novembre 2020

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec), H4Z 1A2

Objet : R-3867-2013 — Phase 2B Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire d'Énergir — ROÉÉ — COMMENTAIRES SUR LE TRAITEMENT PROCÉDURAL SUITE À LA LETTRE DU 13 NOVEMBRE 2020

Chère consœur,

La présente fait suite à votre correspondance du 13 novembre 2020 ([A-0276](#)) ainsi qu'à la décision [D-2020-153](#) dans le dossier en rubrique .

Séance d'information et de travail du 30 novembre et du 1^{er} décembre 2020 :

D'emblée, le ROÉÉ confirme sa présence à la séance d'information et à la séance de travail convoquées par la Régie. Le ROÉÉ a cependant quelques questions d'ordre procédurale quant à ces deux séances.

D'abord, considérant que la formation de régisseurs participera à la rencontre d'information du 30 novembre, le ROÉÉ se demande si la Régie s'attend à ce que les avocats y participent, questionnent les témoins d'Énergir et fassent des représentations sur des enjeux de procédure, de traitement réglementaire ou autre, ou si elle considère que seule la formation pourra questionner le distributeur.

De plus le ROÉÉ aimerait savoir si la Régie compte retenir les services de sténographe lors de cette rencontre. Selon nous, cela serait très utile.

Par ailleurs, considérant que la Régie, le ROEE et OC ont mandaté des experts anglophones dans le présent dossier, le ROEE se demande si ces rencontres virtuelles permettront la possibilité d'avoir une traduction simultanée. Il est à noter que l'expert Paul Chernick, mandaté par le ROEE, est présent depuis les débuts du dossier et a su faire une contribution importante aux délibérations de la Régie. De la compréhension du ROEE, pour le moment, les rencontres virtuelles à la Régie n'ont pas eu à se soucier de l'enjeu de la traduction et nous nous demandons si cette possibilité est envisageable sur la plateforme *GoToMeeting* ou autrement. Nous faisons respectueusement valoir que cela est nécessaire pour le maintien de la qualité et de l'équité procédurale de la régulation en ce temps de pandémie.

Toujours à ce propos et subsidiairement, le ROEE demande à ce que lors de la rencontre de travail, une période de temps spécifique soit allouée aux différents experts afin de leur permettre de poser des questions auxquelles les témoins pourraient répondre en anglais ou par voie d'engagement. Dans la même optique d'équité, le ROEE demande à la Régie de requérir qu'Énergir dépose en français et en anglais, préalablement aux rencontres débutant le 30 novembre, les présentations qui seront faites lors de la séance d'information et la séance de travail.

Commentaires sur les paragraphes 68 à 74 de la décision D-2020-153

En ce qui a trait à la procédure décrite aux paragraphes 68 à 74 de la décision D-2020-153, le ROEE n'a pas de commentaire particulier à formuler, mais tient à vérifier si la Régie s'attend à ce que la mise à jour de la demande d'intervention telle que demandée au paragraphe 65 soit détaillée par phase. Le cas échéant, le ROEE ne peut assurer que son budget sera particulièrement exact considérant qu'il est incapable pour le moment de déterminer entre autres, le nombre de jours d'audience qui sera prévu par la Régie pour chacun des volets.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère Me Dubois, l'expression de nos sentiments distingués.

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Franklin S. Gertler

par : Franklin S. Gertler, avocat

FSG/bz

cc : (courriel seulement)
Me Hugo Sigouin-Plasse, Énergir
Dossiers réglementaires, Énergir
Me Éric M. David, OC
Paul Chernick, Resource Insight Inc.
Bertrand Schepper, analyste
Laurence Leduc-Primeau, coordonnatrice ROÉÉ